



Doit-on garder les cartons d'emballage

Par **Denis AUGER**, le **23/02/2011** à **15:32**

Bonjour,

J'ai acheté une brosse à dents électrique dans un magasin Intermarché de ma région, cette brosse ne gardait pas la charge, je suis donc retourné au magasin 5 jours plus tard pour leur demander un échange.

La vendeuse m'a demandé la boîte de l'emballage, je lui ai signalé que je l'avais jeté. Elle m'a assuré qu'il était obligatoire de rapporter les boîtes d'emballage pour pouvoir faire un échange (elle m'a même affirmé que c'était obligatoire dans tous les magasins de quelque enseigne que ce soit !!).

Je lui ai fait remarqué que cette consigne n'était affichée nulle part et que donc elle était en défaut. Devant ma détermination elle a donc effectué l'échange.

Je voulais toutefois savoir si cette disposition était légale
Merci de votre réponse

Par **mimi493**, le **23/02/2011** à **16:02**

ça dépend. Déjà un magasin n'a aucune obligation de reprendre un objet vendu, donc ça dépend des conditions de vente. S'il y a des CGV permettant la reprise, ils peuvent imposer des conditions comme un emballage non abîmé, ou carrément non ouverts.